

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 82 (2010)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Assemblée des délégués ASH à Berne

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Assemblée des délégués ASH à Berne

**Une fois n'est pas coutume, les délégués ont été invités à se rendre au Palais fédéral pour leur première assemblée de l'année, histoire de marquer le coup et de renforcer leur visibilité au niveau parlementaire.**

Le 23 juin dernier, les délégués de l'ASH se sont donc symboliquement réunis au Palais fédéral, dans l'une des salles de réunion des fractions politiques du parlement afin de rappeler symboliquement l'importance de la construction de logements d'utilité publique en Suisse et de l'Office fédéral du logement (OFL), dont l'avenir n'est toujours pas clairement défini. Le président Louis Schelbert a souhaité la bienvenue aux délégués et enchaîné avec un bref discours sur les programmes d'austérité de la Confédération qui se camouflent derrière des appellations changeantes, la dernière en date s'intitulant Programme de consolidation. Une consolidation à laquelle n'échappent malheureusement pas les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, alors même que la construction de logements mériterait d'être intensifiée, plutôt que réduite.

Stefan Schwitter, directeur ASH, a enchaîné en présentant les comptes annuels de l'association qui se sont soldés par un petit déficit de 13000 francs, ce qui constitue un résultat tout à fait honorable. Il a poursuivi en rappelant les principaux événements qui ont

émaillé l'année 2009, dont notamment le succès du 1<sup>er</sup> Forum des coopératives suisses d'habitation réunissant les trois associations faitières ASH, ASCP et ACR, ou encore le vaste projet de prospection de terrain constructible auprès des communes.

### **Le Fonds de roulement en danger de panne sèche**

Mais le principal sujet de débat aura été, comme lors de l'assemblée générale de la section romande de l'ASH, la question du Fonds de roulement (FdR). Depuis que les prêts directs de la Confédération ont été supprimés, le FdR manque de moyens. La présidente du FdR, Daniela Weber Conrad, en a dressé le sombre tableau. A cause du manque croissant de moyens, l'OFL s'est vu contraint de durcir les critères de prêt: le montant d'un prêt est désormais limité à 30000 francs par logement. Les commissions refusent pour l'instant d'octroyer des prêts plus élevés à des taux d'intérêt réduits. Le montant maximal de prêt par demande s'élève à 1,5 million de francs. Un maître d'ouvrage peut en général bénéficier de prêts du Fonds jusqu'à concurren-

ce de 5 millions de francs au maximum. Qui plus est, un prêt n'est octroyé à des projets de rénovation que si les coûts d'investissement s'élèvent à au moins 40000 francs par logement et que la plus-value représente au moins 50%, le montant du prêt ne devant pas excéder la moitié de la valeur de l'investissement créant une plus-value. Daniela Weber Conrad a conclu en rappelant que depuis 1976, quasi 36000 logements ont pu être soutenus par le FdR et que rien qu'en 2009, 904 appartements ont été soutenus par le biais de 28 prêts dans le cadre du programme spécial.

L'intervention musclée de Bernard Virchoux et les questions suscitées dans le débat qui a suivi révèlent bien les craintes des délégués au sujet de la faible orientation du FdR sur la demande réelle. Quant à l'ASH, elle a surtout mis l'accent sur le travail politique à mener d'ici à 2016, date à laquelle plus un centime n'alimentera le FdR et où la Confédération devra reformuler son programme d'aide à la construction de logements. Daniela Weber Conrad en a donc appelé au soutien actif des délégués qu'elle a vivement invités à faire fonctionner leurs réseaux d'influence personnels en vue de mener un lobbying actif pour garantir un avenir durable au FdR.

Une personnalité bien connue a été nommée par acclamation au conseil des délégués: Peter Gurtner, directeur de l'OFL jusqu'en 2009, vient donc renforcer l'équipe en place. Et pour terminer, Louis Schelbert et Stefan Schwitter ont guidé les délégués à travers les dédales du Palais fédéral le temps d'une visite commentée, avec, à l'arrivée, un apéro tout en délicatesses et vue sur les Alpes... histoire de montrer que l'ASH veut voir haut et loin.

Texte: **Daniel Krucker / adaptation PC**



*Rapport annuel et budget ont été approuvés à main levée.*